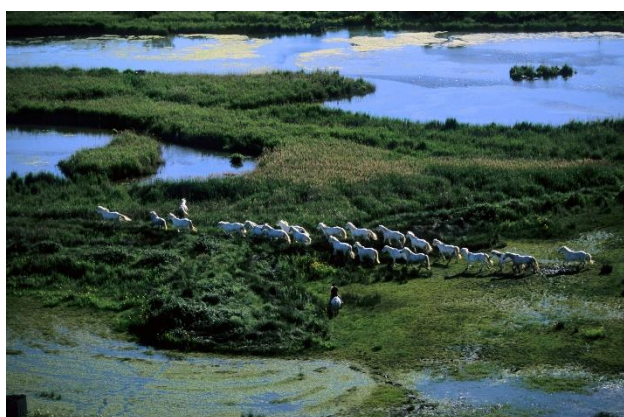


DOSSIER DE PRESSE

Février 2021

La Camargue et la Crau, deux territoires aux richesses multiples,
mis en danger par le projet de contournement autoroutier
d'Arles



Crédits photos : Gilles Martin-Raget

À travers un collectif inédit, des scientifiques, des agriculteurs, des riziculteurs, des manadiers, des gardians, et des citoyens du Pays d'Arles et d'au-delà se mobilisent pour dénoncer le projet de contournement autoroutier d'Arles et alerter sur les risques d'atteinte à l'intégrité de la Camargue et de la Crau, joyaux de biodiversité, terres d'élevages et de cultures de renommée internationale.

Ce collectif ne remet pas en cause la nécessité d'une gestion maîtrisée du trafic routier. Il est en effet admis par tous qu'il existe un réel problème avec la RN 113 saturée de voitures et de poids lourds au niveau de la traversée d'Arles, et qu'il faille trouver une solution. Il s'oppose plus précisément à la construction du tracé autoroutier dit « du Sud-Vigueirat », qui traverse la Crau verte, la Camargue orientale, le Rhône et la Grande Camargue.

Ce projet, élaboré dans les années 1990, plusieurs fois abandonné et pourtant retenu par l'État en 2005 et 2018, est jugé contraire aux engagements pris par la France en matière de non-artificialisation des sols. Il consommerait entre 140 et 200 hectares de terres agricoles, dans un département, les Bouches-du-Rhône, classé parmi les territoires les plus artificialisés de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Ce sont 18,7% des sols du département qui sont artificialisés, contre 8,8% pour la moyenne régionale.

Ce tracé traverse des zones protégées par une série de règles internationales, communautaires et nationales en faveur de la préservation de la biodiversité : loi littoral, loi Paysage et Loi sur l'eau, Directives européennes, Habitats et oiseaux, Réseau Natura 2000, Réserve naturelle nationale et internationale de Biosphère, Parc naturel régional, Convention RAMSAR sur les zones humides internationales, ZNIEFF, ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) ... Il pourrait porter atteinte de façon irréversible à l'équilibre vital de ces territoires, à la faune et la flore exceptionnelles qui y trouvent refuge.

La Camargue et la Crau sont des zones naturelles remarquables. Ce sont aussi des cultures et des élevages qui façonnent ces paysages typiques du delta du Rhône et contribuent à leur biodiversité. Ce projet d'autoroute mettrait en péril ces écosystèmes et ces paysages uniques ainsi que toutes les activités humaines qui les façonnent. Le collectif souhaite protéger ces territoires afin d'en garantir la transmission aux générations futures. C'est pourquoi, ses membres réclament l'abandon du tracé Sud-Vigueirat, et la recherche d'une nouvelle solution respectant l'emprise routière actuelle.

Membres du collectif : Arles Camargue Environnement & Nature (ACEN) ; Tour du Valat ; Centre Français du Riz ; Comité Foin de Crau ; Agir pour la Crau ; Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône ; Syndicat des Riziculteurs de France et filière ; FDSEA13 ; Fédération des Manadiers ; Fédération Départementale Ovine 13 ; Jeunes Agriculteurs ; Association bovine des Bouches-du-Rhône ; Association des éleveurs français de Toros de Combat ; Association des éleveurs de Chevaux de race Camargue ; France nature Environnement 13 ; Nature et Citoyenneté Crau Camargue Alpilles (NACICCA) ; Collectif des Riverains : Quel avenir pour Pont de Crau ? ; IGP Agneau de Sisteron ; AOP Taureau de Camargue ; Livre généalogique de la Raço di Biou ; Marais du Vigueirat ; Antique Confrérie des Gardians de Saint-Georges ; Société Nationale de Protection de la Nature ; Université du Domaine du Possible.



© Lucien Clergue

Sommaire

Le contournement autoroutier d'Arles, un projet dépassé préjudiciable à la Camargue et la Crau, incompatible avec les engagements de la France en matière de biodiversité, de climat et de non-artificialisation des sols. P.4-5

La Camargue et la Crau, des écrins de biodiversité inestimables P.6-7

La Camargue et la Crau, des paysages naturels d'exception façonnée par l'homme P.8-10

A propos P.11

Contact presse P.12

Le contournement autoroutier d'Arles, un projet dépassé préjudiciable à la Camargue et la Crau, incompatible avec les engagements de la France en matière de biodiversité, de climat et de non-artificialisation des sols.

Le contournement autoroutier, imaginé en 1995 pour décongestionner la traversée d'Arles, régulièrement saturée, a connu un arbitrage du ministre de l'Équipement en 2005 en faveur du tracé dit du « Sud-Vigueirat », lequel a été retenu en 2018 par décision ministérielle. Le projet, plusieurs fois abandonné, a fait récemment l'objet d'une nouvelle concertation réglementaire du 2 décembre 2020 au 31 janvier 2021.

Le scénario privilégié par les services de l'État repose sur la construction de 13 km d'autoroute nouvelle, deux voies dans chaque sens, et le réaménagement de la RN 113 sur 13 km. Cet aménagement a pour but de relier l'A54 à l'est depuis Salon de Provence à l'A9 à Nîmes.

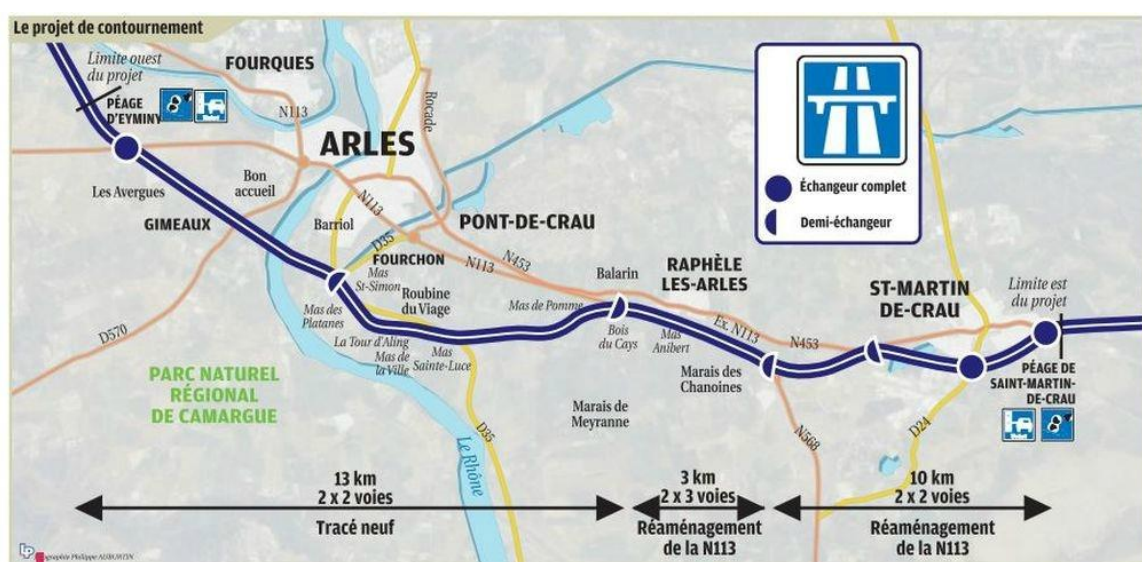
Une atteinte à des zones protégées

Le tracé du Sud Vigueirat traverse la Crau verte, la Camargue orientale, le Rhône et la Grande Camargue. D'un point de vue du droit international, ce projet porte atteinte à des zones humides protégées au titre de la Convention de Ramsar, laquelle fête ses 50 ans cette année.

Ce fuseau passerait à travers ou à proximité de nombreux sites naturels protégés, dont plusieurs reconnus d'intérêt communautaire par les Directives Oiseaux et Habitats, s'inscrivant dans le cadre du réseau Natura 2000. C'est le cas du parc Naturel Régional de Camargue (depuis 1970) qui accueille en son sein des espaces naturels d'intérêt faunistique et floristique, mais aussi d'autres zones protégées en application des dispositions de la Loi Littoral.

Sur le plan national, ce contournement viendrait perturber l'écosystème de nombreuses espèces végétales et animales protégées par la réglementation.

« Le Parc Naturel Régional de Camargue, ses trois zones Natura 2000, ses espèces d'oiseaux protégées, son agriculture AOC sont aujourd'hui gravement menacés par un projet d'un autre siècle. Avec cette autoroute sur pilotis au coût exorbitant, nous faisons fausse route. » (ACEN)



Un risque de pollution accrue de l'air et de l'eau

Le projet orienté uniquement vers le transport routier, aucun report modal n'étant évoqué, laisse présager une augmentation du trafic routier à terme, et des émissions de gaz à effet de serre par voie de conséquence. À cela, il faudra ajouter une très forte production de GES lors du chantier de contournement, environ 450 000 t CO₂eq dont la compensation avec une mesure locale n'est pas envisagée. Ce projet s'inscrit manifestement à l'encontre de la stratégie nationale Bas Carbone et de son objectif de baisse de 3.3% par an des GES liés aux transports au niveau national.

De plus, il est à craindre que le chantier de réalisation puis la mise en exploitation de l'autoroute et des aires de repos adjacentes génèreront mécaniquement des ruissellements d'eaux pollués par les hydrocarbures. Ces eaux toxiques s'infiltreront dans les sols et la nappe phréatique locale, laquelle sert à satisfaire les usages humains et économiques du territoire et pour les besoins écologiques qui font la richesse des paysages de la Crau. Ce sont près de 20 000 foyers qui sont alimentés par cette nappe phréatique.

Une consommation d'espaces agricoles démesurée

La destruction d'espaces agricoles générée par l'aménagement du contournement autoroutier d'Arles d'après le tracé Sud Vigueirat peut être évaluée à une fourchette comprise entre 140 et 200 hectares.

Au niveau national, ce projet serait à contre-courant de l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) pris par le gouvernement dans son plan biodiversité.

Au niveau départemental, il viendrait peser sur une situation déjà critique, puisqu'avec 15% de surfaces artificialisées, soit près de 3 fois plus que la moyenne nationale, les Bouches-du-Rhône se placent dans le peloton de têtes des départements français en termes de consommation d'espaces agricoles. Ils perdent en moyenne 1300 ha par an.

« Le coût réel de ce projet est considérable. À la destruction des 140 à 200 hectares d'espaces agricoles, il faudra ajouter la perte de 1 million d'euros de chiffre d'affaire annuel et la suppression de 50 emplois agricoles en équivalent temps plein » (Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône)

La Camargue et la Crau, écrins de biodiversité inestimables

Le tracé du Sud Vigueirat pourrait porter atteinte à l'intégrité écologique, à la faune, à la flore de la Camargue et de la Crau, hauts-lieux de la biodiversité en France, et au-delà.



© Gilles Martin-Raget

La Camargue, un delta à la nature sauvage

Enfermée entre les deux bras du Rhône et la mer Méditerranée, la Camargue s'étend sur plus de 140 000 hectares. Elle est la première zone humide de France en termes de surface. Marais d'eau douce et salants, étangs, lagunes, dunes, plages et roselières cohabitent pour créer un écosystème unique. Sa faune et sa flore exceptionnelles sont protégées par une Réserve nationale (depuis 1927) et par un parc naturel régional (depuis 1970). De nombreuses espèces animales (hérons garde-bœufs, tortues sauvages d'eau douce, etc.) et végétales (salicornes, saladelles, lis des sables, etc) y habitent. Sur les 4700 espèces de plantes à fleurs recensées en France, plus de 1500 sont présentes en Camargue.

Située dans l'axe migratoire des oiseaux du nord de l'Europe vers l'Afrique, la Camargue constitue un lieu de halte pour nombre d'entre eux notamment

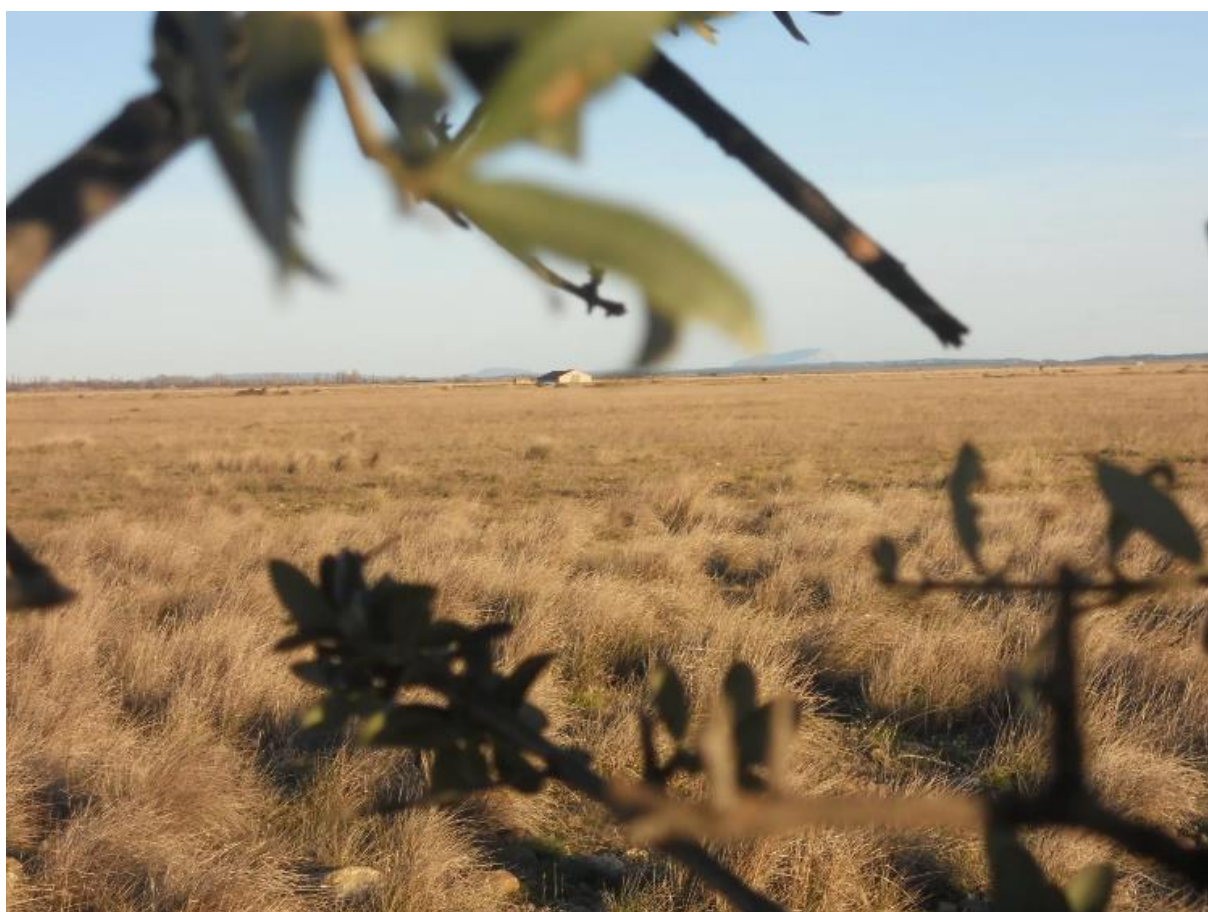
pour les canards et les oiseaux d'eau : plus de 150 000 oiseaux y transitent chaque année. Elle est aussi un site majeur de reproduction et de résidence pour d'autres. Le flamant rose est le plus emblématique, la Camargue étant le seul endroit où il est possible de les observer dans leur habitat naturel tout au long de l'année. Sa richesse ornithologique est reconnue dans le monde entier.

« Depuis l'ère industrielle, 87 % des zones humides de la planète ont été perdues. La Camargue qui est l'une des zones humides les plus vastes d'Europe est un sanctuaire de biodiversité à préserver absolument. » (La Tour du Valat)

La Crau, des trésors entre les cailloux

Née du paléo-delta de la Durance, la Plaine de la Crau s'étend sur environ 600 km. Steppe méditerranéenne unique en Europe, elle est délimitée à l'ouest par le Grand Rhône, au nord par le massif des Alpilles, à l'est par l'étang de Berre et au sud par le golfe de Fos. Au cœur de la Provence, elle possède une faune rare. Criquets de Crau, Ganga Cata, Faucon crécerellette y trouvent refuge. La Crau est également très riche en insectes : on estime qu'ils sont au nombre de 64 000 par hectare. La flore de la Crau, du fait des conditions écologiques très variées et souvent extrêmes jouit également d'une très grande diversité. Garrigue, milieux humides et steppe caillouteuse (coussoul) composent le paysage de la Crau. Trente et une espèces

végétales d'intérêt patrimonial ou protégées au niveau national ou régional sont connues, dont dix relèvent d'une protection nationale. Depuis 2001, la Réserve naturelle des Coussouls de Crau vient protéger 7400 hectares de ce territoire naturel exceptionnel.



Crédits photos : Agir pour la Crau

La Camargue et la Crau, des paysages naturels d'exception façonnés par l'homme

La Camargue et la Crau, ce sont aussi des cultures et des élevages uniques qui façonnent ces paysages typiques du delta du Rhône et qui pourraient être mis en danger par le projet de contournement autoroutier d'Arles.



© Ray Wilson

L'agriculture

En Camargue, sur cette terre rebelle à la culture, du fait de l'omniprésence de l'eau salée, l'agriculture a tardé à se développer, il y a seulement un siècle et demi. Aujourd'hui, les terres cultivées couvrent un tiers du delta soit environ 50 000 ha dont 25 000 ha entre les deux bras du Rhône.

La **riziculture** fait partie des cultures emblématiques de cette zone. Depuis juin 2000, le Riz de Camargue dispose d'une IGP. Ce label de qualité permet la protection de l'appellation « Riz de Camargue » dans l'ensemble de l'Union Européenne, et impose aux riziculteurs le respect d'un cahier des charges spécifique. La riziculture joue par ailleurs un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité de ce territoire d'exception, en faisant baisser la salinité des sols cultivés par le déversement de 500 millions de m³ d'eau douce sur les terres. Pivot du système agricole, il permet la production d'autres cultures, comme celles du blé ou du colza.

« L'IGP Riz de Camargue récompense les riziculteurs camarguais dans leur travail de sauvegarde de la biodiversité et de production d'un riz de qualité de renommée mondiale »
(Centre Français du Riz)

Le **Foin de Crau** est également une culture d'excellence, résultant d'une association entre des facteurs humains et naturels. Il est produit sur la Plaine de la Crau laquelle comprend 13 500 hectares de prairies irriguées et est partagée entre 220 producteurs. En 1997 ce foin a obtenu l'AOC Foin de Crau et l'AOP Foin de Crau qui reconnaissent ses qualités nutritives exceptionnelles. Respectueuse et ancestrale, cette agriculture se fait sans produits phytosanitaires et sans



© Agir pour la Crau

conservateur, par submersion à partir des canaux d'irrigation ce qui permet de pérenniser la nappe phréatique qui n'alimente pas moins de 20 000 foyers. La culture des parcelles de foin de Crau présente ainsi un intérêt économique, un intérêt environnemental et un intérêt paysager.

« Le Foin de Crau est premier aliment pour animaux à obtenir l'AOP, et encore le seul aujourd'hui. Ce résultat est le fruit d'une reconnaissance et d'une organisation très ancienne qui a débuté à la fin du XIXe siècle et qui se poursuit encore de nos jours. » (Comité du Foin du Crau »

La Camargue et la Crau regroupent également des cultures biologiques variées ou HVE (Haute Valeur Environnementale). **Le maraîchage, l'arboriculture ou encore la viticulture inondée** se sont développés de part et d'autre de ces territoires.

L'élevage

La Camargue et la Crau verte sont le berceau de **l'élevage du taureau et du cheval de race Camargue**, véritables emblèmes du delta du Rhône dans le monde entier et principaux protagonistes dans la vie sociale et culturelle locale. L'élevage des bovins en Camargue est indissociable de celui du cheval, puisque la conduite des troupeaux par les manadiers se fait de manière traditionnelle, à cheval. Les animaux pâturent toute l'année en extérieur de manière extensive, sur des milieux naturels et variés. En 1996, le Taureau de Camargue (Lou biou en provençal) se voit attribuer une AOP, et devient alors la première viande bovine française à être valorisée par une appellation d'origine. La race Camargue est reconnue dès 1978.





Le pâturage ovin, et plus particulièrement du Mérinos d'Arles est également constitutif du grand Rhône et de la Crau. La plaine de la Crau en compte environ 120 000 des 250 000 brebis que compte la race (créée en 1921). Résistante, la Mérinos d'Arles est l'emblème de la grande transhumance, pratique reconnue comme patrimoine culturel immatériel en France, et en voie de reconnaissance internationale. Cette race constitue avec les deux autres races des Alpes du Sud (Préalpes du Sud et Mourerous), le support maternel des agneaux de haute qualité vendus sous la dénomination IGP Agneau de Sisteron.

Le tourisme

La Camargue et la Crau bénéficient d'une forte attractivité touristique fondée sur la beauté de ses territoires mais aussi sur la culture camarguaise et provençale qui continue à faire leur authenticité dans leur monde entier. Reposant sur les us et coutumes du Pays d'Arles, de la Provence et des pays taurins, cette culture s'exprime tout au long de l'année lors des fêtes traditionnelles et festivités où les chevaux, les taureaux, la langue provençale et les costumes sont mis à l'honneur. Elle est aussi le fruit d'un délicat équilibre entre les activités humaines et la nature, qui fait croire par endroit à une terre totalement sauvage et naturelle. Ces sites majestueux d'une richesse naturelle exceptionnelle fascinent et attirent les visiteurs. Ils s'inscrivent tout particulièrement dans une tendance de tourisme autour de la découverte d'espaces naturels protégés, du mythe de la vie sauvage et de la pratique de loisirs de plein air.



À propos de



L'ASSOCIATION ARLES CAMARGUE ENVIRONNEMENT & NATURE (ACEN), est une association Loi 1901 à but non lucratif, rassemble des personnes soucieuses de préserver la faune et la flore du pays d'Arles, de la Camargue et de la plaine de la Crau dont les terres sont si précieuses. <http://www.acen-asso.fr/>



LA TOUR DU VALAT, est un institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes, qui mène de nombreuses activités avec des partenaires au Nord et au Sud du bassin méditerranéen. <https://tourduvalat.org/>



LE CENTRE FRANÇAIS DU RIZ, association loi 1901, a été créé en 1985 à l'initiative des pouvoirs publics et des riziculteurs, dans le but de conforter la production rizicole en mettant à son service un organisme d'appui scientifique et technique. <http://www.centrefrancaisduriz.fr/>



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE, s'inscrit dans une stratégie globale de développement économique du territoire et d'accompagnement des agriculteurs, des collectivités et des acteurs du territoire. <http://www.chambre-agriculture13.fr/>



LE COMITE DU FOIN DE CRAU, association loi 1901, a été créé en janvier 1977 et compte actuellement 280 adhérents. Il a pour mission l'organisation du marché du foin de Crau, la défense des producteurs et de l'AOP Foin de Crau. <https://www.foindecrau.com/>



Contact presse

Le büro : Auberi HAUTCOEUR - 06 58 07 94 79 – auberi.hautcoeur@leburo-rp.com

ACEN : Marie-Hélène BOUSQUET-FABRE – 06 11 16 48 25 - mylene@marius-fabre.fr